



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 07 juillet 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 28

Titulaires présents : 18

Suppléants : 1

Pouvoirs : 2

Excusés : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 27 juin dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Polyvalente - 16170 SAINT-AMANT DE NOUERE, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 19

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE :** M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS :** / **ROUILLAC :** M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Patrick GODICHAUD, M. Christian BERTON, Mme Elisabeth MASSON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERESAC :** Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET

Suppléants en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : Mme Dominique MANCIA à Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Marie-France DUMOUT à Mme Claudine RODET

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Alain BRIAND, M. Patrick MESNARD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Dominique MANCIA, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. Francis ROY.

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2025 a été transmis par courriel le 19 juin 2025. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Néant

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le Conseil Communautaire valide le procès-verbal de la séance communautaire du 16 juin 2025.

2. Subventions aux entreprises – Aide à l'investissement

Avec un avis favorable de la commission développement économique, il est proposé aux membres de la Communauté de Communes de d'octroyer une subvention à l'entreprise suivante :

Aide à l'investissement :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	AFDC RENOVATION – POUR L'ACQUISITION D'UNE GRUE ELECTRIQUE – SUBVENTION DE 5 000 €

3. Admission en non-valeur – Budget Ordures Ménagères

Monsieur Mickael GOUGAT, Inspecteur des finances publiques de Cognac, a transmis à la Communauté de Communes du Rouillacais un état de créances irrécouvrables de la part de plusieurs usagers du territoire. Le montant total de la créance admise en non-valeur s'élève à 8 213,55 € pour le budget ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en non-valeur pour un montant de 8 213,55 € sur le budget Ordures Ménagères.

4. Demande d'autorisation environnementale – ICPE Société de la Bourgade (Sigogne)

Le Conseil communautaire émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société de la Bourgade, située à Sigogne, pour son projet d'extension d'installation de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole.

5. Rapport Social Unique 2024

Le Conseil Communautaire adopte le rapport social unique 2024 de la collectivité qui reprend les données relatives à la gestion des ressources humaines de la collectivité.

6. Plan d'actions PGSSE – Plan de Gestion Sécuritaire et Sanitaire des Eaux

Dans l'attente des éléments techniques et financiers, le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sera abordé lors d'une prochaine séance.

7. Approbation du zonage assainissement

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes du Rouillacais a engagé une modification du zonage d'assainissement existant sur le territoire des communes de Douzat, Genac-Bignac, Marcillac-Lanville, Rouillac, Saint-Cybardeaux et Vaux-Rouillac.

Cette révision, réalisée par le bureau d'études ATMO avait pour objectif de définir :

- Les secteurs déjà pourvus de systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et l'évolution envisagée de ces systèmes ;
- Les secteurs au niveau desquels la collectivité envisage de réaliser à l'avenir des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (en adéquation avec les orientations du PLUI), rattachés aux équipements de traitement existants ou à créer ;
- Les secteurs qui resteront en assainissement non collectif.

Les principaux changements importants de ce zonage répondent en premier lieu à l'adaptation au futur PLUi mais également la sortie du zonage d'assainissement collectif des villages : Aizet (Marcillac-Lanville), Les Villairs (Rouillac), le Temple (Rouillac) et Feunat (Rouillac)

Le Conseil Communautaire approuve la révision du zonage d'Assainissement sur le territoire du Rouillacais qui sera soumis aux mêmes modalités de concertation que le PLUI, en cours d'arrêt.

8. Modification statutaire SYBRA – reconnaissance EPAGE

Le Conseil Communautaire accepte la modification statutaire du SyBRA pour proposer sa reconnaissance en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Une délibération sera prise en septembre pour valider ces statuts.

9. Acquisition parcelle – Projet Station d'épuration

Une acquisition foncière complémentaire est validée par le Conseil Communautaire pour permettre l'implantation du futur rejet de la station d'épuration de Rouillac. Il s'agit de la Parcelle 128 Section ZY, situé la pièce au-dessus les Marais 16170 Rouillac d'une surface de 1060 m², à Monsieur Pierre CASTANER au prix de 1€ le m²

10. Convention appui aux contrats de concession de Services Publics eau Potable

Dans le cadre de sa compétence Eau Potable, la Communauté de Communes a sollicité un partenariat avec Charente Eaux dans le but d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un accompagnement pour les contrats de concessions Eaux potables. La convention précise le contenu et fixe les modalités d'intervention de Charente Eaux pour cette mission.

Le Conseil Communautaire décide de souscrire à la mission optionnelle 1 de Charente Eaux relative à l'appui aux contrats de concession de service public (CSP).

VII. Questions et informations diverses

Le président fait part de la Répartition des sièges communautaires pour la prochaine mandature.

Les services font part de leurs actualités.

Le maire de Saint-Amant de Nouère invite les délégués communautaires à participer à la prochaine soirée Sarabandes organisée sur sa commune le samedi 12 juillet à Bois Raymond.

VIII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 15 septembre 2025 - 18h – Salle Communautaire.

La séance est levée à 19h15